

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 38 (1966)

**Heft:** 2

  

**Artikel:** Une nécessité urgente : l'aménagement du territoire

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125974>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une nécessité urgente : l'aménagement du territoire

36

L'architecture est un art qui prévoit, organise, dispose et réalise les constructions nécessaires aux activités humaines.

L'urbanisme est l'architecture des agglomérations : à l'échelon urbain, il prévoit, organise et réalise l'ordonnance des constructions, terrains publics ou privés, soit les jardins, les voies de dévestiture, de communication, les places, les terrains de jeux et de sport, les promenades, les terrains agricoles, etc.

Dans notre pays, cette organisation se fait dans le respect de la propriété privée et avec l'intention de sauvegarder l'intérêt général autant que la législation en vigueur le permet.

Il y a souvent conflit entre l'intérêt général évident et l'intérêt particulier immédiat ou les intérêts particuliers puissants groupés.

Si une construction isolée est, en général, directement utilisable, donc rentable, les espaces aménagés par la collectivité (rues, routes, places, etc.) ne semblent au contribuable que dépenses à fonds perdu, par conséquent susceptibles de toutes les critiques. Il faudrait donc un courage infini aux autorités pour entreprendre des travaux d'urbanisme à longue échéance.

## Devons-nous imposer...

... l'aménagement national à nos concitoyens sous la menace : «prévoir ou étouffer»? Un délai de survie est-il encore donné à notre génération en attendant la suivante qui sera peut-être plus riche?

## Un bonheur menacé

Il faut constater que, malgré les guerres, les crises, mais grâce à la technique et aux découvertes scientifiques, nous tendons à un développement harmonieux du plus grand nombre possible d'individus.

L'amélioration de la situation des classes laborieuses sur les plans de la nourriture, de l'habitat, de l'instruction et de l'hygiène ont eu pour effet d'augmenter la population et de mettre à la portée de tous des distractions, des loisirs réservés, il y a à peine un demi-siècle, aux classes possédantes.

Cependant, ce pauvre bonheur semble menacé à mesure qu'il se précise. L'habitation pose un problème angoissant par le manque de choix et l'augmentation constante des prix. La situation ne peut que s'aggraver, étant donné l'accroissement de la population et de l'immigration.

## La construction doit être avant tout source de bénéfice

Cette façon arbitraire de construire, en fonction du bénéfice, mutile souvent nos villes et nos villages. Les logements s'éloignent de plus en plus de nos campagnes. La maison familiale aggrave aussi la situation, elle dévore les terrains de vignes et de culture sans les utiliser rationnellement. Ses dévestitures et services industriels reviennent trop cher à la communauté. Notre vieille envie d'être propriétaires nous rend encore trop indulgents à ce cancer. La construction désordonnée désorganise le développement rationnel du pays, nous coupe, au sens propre du terme, l'herbe sous les pieds. Nos eaux se polluent comme l'air que nous respirons, et le bruit devient insupportable. Nous circulons pour nos affaires et nos loisirs souvent plus que nécessaires sur des routes qui, déjà à la construction, sont insuffisantes par manque de crédit. Nous errons avec nos autos à la recherche de places de parc... S'il y avait assez de places de parc, il n'y aurait plus de ville...

## Les belles vacances!

Quant aux vacances en juillet et août, elles sont simplement infernales et nuisibles. L'air est contaminé jusqu'aux cols, les plages sont sales, même l'eau de mer charrie du goudron et les restaurateurs submergés nous empoisonnent.

Dans trente ou quarante ans, nous aurons sans doute tout dépensé pour maintenir notre «standing», nous aurons gâté nos enfants et les vieillards atteindront péniblement le minimum vital et n'arriveront plus à se loger. Nous aurons travaillé, économisé, lutté, payé, donné des subsides à tous les coins du monde comme rarement une génération l'aura fait, et peu songé à nous-mêmes. Ainsi lancés, nous allons vers une nouvelle pauvreté des grandes masses; moralement aussi, nous serons appauvris, livrés à une publicité dégradante et démoralisante. Nous aurons une imitation de vie de riches, une caricature de vie heureuse.

Nous pourrions prévoir et organiser, mais la société n'aime pas payer pour prévoir, parce que cela a l'air de ne rien rapporter.

## Pourtant...

... depuis vingt-cinq ans, des hommes intelligents, des écoles ont étudié l'urbanisme, travaillé à des plans d'aménagement du territoire en Suisse, mais cette production

# Coefficient d'utilisation du sol et plans de quartier dans la région montreu­sienne

par Paul Jeanneret

37

Depuis deux ans, un nouveau plan d'extension est à l'étude dans la commune de Montreux. Comme la plupart des villes de notre pays, mais avec un peu de retard peut-être, Montreux voit sa population suivre une courbe ascendante et des bâtiments de tous genres s'élever un peu sur tout son territoire. De grands chantiers se sont ouverts, dont celui de La Tour-d'Ivoire, qui s'édifie en face du Casino, dont le théâtre, disons-le en passant, a été rénové avec beaucoup de goût. Comme dans l'expansion de pas mal de nos cités, on remarque que les nouveaux quartiers, si les bâtiments qui les composent obéissent généralement aux règlements en vigueur, n'ont toutefois pas le

n'oblige pas le preneur. Les communes et les cantons continuent à travailler «à la petite semaine» en cédant à toutes sortes d'influence.

## Il nous faut donc une législation...

... qui nous **oblige** à prévoir, à faire des études complètes d'aménagement toujours tenues à jour, toujours adaptées à l'évolution de la civilisation et de la population et à nous en tenir à ces plans. Ce travail d'aménagement n'est pas un travail de politicien, ni de simple constructeur, voire d'un architecte. C'est un travail d'équipe, d'analyse et de synthèse, de programmation et de mise en forme de création. Le plan d'aménagement demandera, sous la conduite d'urbanistes spécialisés, la collaboration temporaire ou permanente d'ingénieurs de différentes disciplines: agronomes, forestiers, géographes, de spécialistes de la circulation, de sociologues, de démographes, de juristes, d'économistes, d'hygiénistes et de psychologues.

Mais ce qui serait criminel, monstrueux, ce serait, par la suite, d'éviter l'application des plans d'aménagement; celle-ci doit être exigée par nous tous, même en tenant compte de nos intérêts immédiats, malgré cris et critiques. Nous devons exiger que nos autorités s'y mettent tout de suite, leur en donner les pouvoirs, les soutenir. Nous le devons à nos descendants comme à nous-mêmes. Nous devons nous habituer à agir en nous sentant responsables de l'avenir et nous dire simplement de temps en temps: «L'avenir commence aujourd'hui.»

(HSM-Résumé de la conférence de M<sup>me</sup> Billeter, architecte, donnée le 2 décembre 1965, à Neuchâtel, à l'intention des travailleurs sociaux. OSN.)

caractère de beauté qu'on eût été en droit d'attendre d'une cité qui est située dans un cadre admirable et dont le caractère touristique est universellement connu. Il faut dire que dans ces conditions, les constructeurs se trouvent souvent devant une tâche ardue. Les architectes doivent naturellement répondre aux exigences du maître de l'œuvre et ils n'ont pas la liberté de s'exprimer toujours comme ils le désireraient; cela d'autant plus que la grande préoccupation de la plupart des sociétés immobilières consiste aujourd'hui à augmenter le rendement des capitaux dont elles disposent. Préoccupation légitime sans doute, mais qui va souvent à fin contraire du caractère esthétique de la cité.

C'est pourquoi, à Montreux comme dans d'autres villes, on a éprouvé le besoin, au sein des autorités, de régler mieux l'expansion de la ville, en revoyant, à la lumière des expériences, le plan des zones.

## Un homme qui a beaucoup donné à sa ville

Dans la dernière interview qu'il avait accordée, quelque temps avant sa mort, M. Edouard Jaccoud, le regretté directeur des travaux de Montreux, nous avait déjà exposé, à l'intention de nos lecteurs, les soucis que lui donnait l'expansion harmonieuse de sa ville natale, à laquelle il a tant donné. Il nous avait dit alors que Montreux devait se développer dans ce qu'on appelle les «hauts», autrement dit dans la zone comprise entre l'agglomération, qui s'étend au bord du lac, et où il ne reste pour ainsi dire plus de terrains à bâtir, et les contreforts du Cubly notamment, sommet qui domine la partie occidentale de la commune. C'est sur cette sorte de balcon, situé à mi-hauteur entre le lac et la montagne, autrement dit dans une situation dominante et fort bien exposée, qu'il voyait, nous avait-il déclaré, l'avenir de la cité. Ce point de vue a prévalu.

Les membres des autorités et les urbanistes qui se sont penchés sur ce problème ont dû se rendre compte qu'il n'y avait pas d'autre solution que celle-là pour implanter les quartiers nouveaux, destinés à faire de Montreux, qui compte actuellement, en chiffre rond, une vingtaine de milliers d'habitants, une cité de 35 000 à 40 000 habitants qui semble bien devoir être sa mesure maximale. Il est vrai qu'à ce moment-là, la ville, ayant atteint sa plénitude, ne fera plus qu'un avec celles voisines de La Tour-de-Peilz et de Vevey, et le Service intercommunal d'épuration des eaux et des gadoues (SIEG) compte déjà que la future agglomération de la Riviera vaudoise comptera 90 000 ha-